

**RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE  
D'ETABLISSEMENT  
(RAPET)**

**2015**



## Rapport annuel de performance d'établissement : Introduction générale

---

L'UPEC présente son Rapport annuel de performance d'établissement (RAPET) en annexe au compte financier de l'année 2015. Celui-ci est particulier puisqu'il est le dernier rapport dont les axes stratégiques et les indicateurs réfèrent au contrat pluriannuel 2009-2012 prolongé de 2 ans, tandis que le Projet annuel de performance de l'établissement (PAPET) pour l'année 2016 a été construit sur la base des objectifs stratégiques et des indicateurs du volet spécifique du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019.

Le RAPET 2015 établit le bilan annuel des objectifs pluriannuels inscrits dans le PAPET 2015. L'actualisation dans le RAPET des indicateurs associés à ces objectifs permet de comparer les résultats obtenus avec les cibles fixées dans le PAPET.

Ces objectifs sont au nombre de 6. Ils portent sur la réussite étudiante, le développement de la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie, l'ouverture internationale de l'établissement, la production d'une connaissance scientifique de haut niveau et la valorisation des produits de la recherche, l'optimisation du pilotage de l'établissement, et le développement d'une politique active de la vie étudiante.

En formation, la réussite en L et en M progresse, mais avec des difficultés concernant le taux de passage de la L1 à la L2. La formation par alternance a un bilan contrasté, avec une hausse des contrats de professionnalisation mais un recul de l'apprentissage à la suite de la promulgation de la loi sur la formation professionnelle de 2014 qui pénalise les universités. La formation continue voit elle aussi ses résultats baisser. La baisse des VAE est toutefois d'ores et déjà enrayée.

Les résultats concernant l'ouverture à l'international sont positifs pour la mobilité sortante des étudiants, mais font état de difficultés d'attractivité ou d'une sélection renforcée, pour les étudiants comme pour les enseignants-chercheurs.

En recherche, l'internationalisation est en revanche en progression concernant les co-publications européennes. D'une manière générale, les publications voient leur nombre croître. L'activité a par contre connu un ralentissement en 2015 sur les contrats de recherche.

Ce ralentissement ainsi que les difficultés en formation continue et en formation par l'apprentissage se ressentent sur le développement des ressources propres, en baisse pour la première fois depuis 6 ans. Les recettes de recherche hors financements publics sont cependant en augmentation constante depuis 3 ans.

Enfin, concernant la vie étudiante, le développement de la plateforme RESUS pour les étudiants est exponentiel d'année en année. La vie étudiante a par ailleurs connu un regain d'activité avec l'augmentation notable du nombre d'associations étudiantes actives et de projets déposés pour un soutien du FSDIE.

Ce rapport fait ainsi état de plusieurs avancées et progrès, et souligne certains points de vigilance auxquels l'établissement devra se montrer attentif.

## Rapport annuel de performance d'établissement : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

---

<b>OBJECTIF n° 1 : Favoriser la réussite étudiante .....</b>	<b>3</b>
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans.....	3
Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1 .....	4
Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2.....	5
Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers.....	6
<b>OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie .....</b>	<b>7</b>
Indicateur 2.1 : Nombre de VAE.....	7
Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'étudiants formés en alternance.....	8
Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés de LP et M 3 ans après leur sortie de formation initiale.....	8
Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en FC.....	9
<b>OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement .....</b>	<b>10</b>
Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants.....	10
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	11
Indicateur 3.3: Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements .....	12
<b>OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche.....</b>	<b>13</b>
Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC » .....	13
Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES) .....	13
Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline .....	14
Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en co-publications européennes et internationales .....	15
Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche .....	15
Indicateur 4.6 : Recettes globales des contrats .....	16
<b>OBJECTIFS n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement.....</b>	<b>18</b>
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD .....	18
Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière.....	18
Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux.....	19
Indicateur 5.4 : Evolution des ressources propres.....	20
<b>OBJECTIF N°6 : Développer une politique active de vie étudiante.....</b>	<b>21</b>

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale .....	21
Indicateur 6.2 : Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC et nombre de jours travaillés .....	21
Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative .....	22
Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré .....	22

## OBJECTIF n° 1 : Favoriser la réussite étudiante

L'amélioration de la réussite des étudiants à l'UPEC constitue la principale priorité de l'établissement en matière de formation. Elle passe par une adaptation poussée de l'organisation des cursus de formation aux attentes et aux caractéristiques des étudiants. Cette adaptation repose d'abord sur un accompagnement plus individualisé des étudiants en licence avec la mise en place progressive d'un dispositif spécifique pour les « 60 premiers jours à l'université », le développement de dispositifs d'auto-positionnement, de réorientation et de passerelles entre les filières et entre les établissements, formalisés par un contrat pédagogique individuel. Elle implique ensuite de diversifier les rythmes avec la possibilité de valider une licence en moins de trois ans ou en 6 ou 7 ans, de diversifier les types de formation selon les attentes et les capacités des étudiants avec la mise en place de parcours sélectifs plus exigeants, de licences professionnelles mieux articulées avec les licences générales, et de DU conçus avec les branches professionnelles, dont la finalité est l'insertion professionnelle rapide. Elle nécessite enfin l'ouverture de parcours innovants tant dans les formats pédagogiques que dans les positionnements scientifiques et thématiques, alliant transversalité, ouverture culturelle et internationalisation.

### Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans

Clé établissement (FOR002)

#### Taux de réussite en 3 ans

	Diplômés 2007 (cohorte 2004)	Diplômés 2011 (cohorte 2008)	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	Cible contrat 2009-2012 +2	Cible PAPET 2015
Méthode 1	25,4%	29,9%	28,8%	28,6%		
Méthode 2	86,9%	83,9%	81,3%	87,7%		
<b>Méthode 3</b>	<b>38,6%</b>	<b>40,9%</b>	<b>42,5%</b>	<b>43,3%</b>	<b>40-43%</b>	<b>41%</b>

Source : MENESR

**Précisions méthodologiques** : Le MENESR a établi trois méthodes de calcul :

Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.

Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.

Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. La méthode 3 est celle pour laquelle le MENESR fixe une cible dans le contrat de site.

#### Ecart entre le taux observé et le taux attendu (en points)

	2010	2011	2012	2013
<b>Méthode 3</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>6</b>	<b>5,4</b>

Source : MENESR

#### Ecart entre le taux observé et le taux attendu simulé :

Pour chacune des méthodes, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe ;
- origine socioprofessionnelle des étudiants ;
- la série du baccalauréat ;

- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans)) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat ;
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit – sciences économiques – AES ; Lettres – sciences humaines – langues ; sciences – STAPS).

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

**Analyse des résultats :** La cible prudente fixée dans le PAPET 2015 a été dépassée de 2,3 points en 2013 (méthode 3). Sur les 3 plus récentes années livrées par le MENESR, on observe une augmentation régulière de la réussite pour les étudiants ayant effectué la totalité de leur cursus de licence dans l'établissement. Bien que ce taux puisse paraître insatisfaisant (moins de la moitié des étudiants réussissent leur licence en 3 ans), en 2013 il se situait 5,4 points au-dessus du taux de réussite attendu pour un établissement de la typologie de l'UPEC. De plus, la cible fixée dans le contrat d'établissement 2009-2012 a été atteinte. Globalement, par rapport à la période antérieure à 2012 et plus encore à la période du contrat d'établissement précédent (2005-2008), on note une amélioration sensible de la réussite en 3 ans pour les étudiants ayant effectué tout leur cursus de licence à l'UPEC.

## Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1

Clé établissement (FOR001)

	2006-07	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible contrat 2009-2012 +2	Cible PAPET 2015
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1	2 703	2 843	2 939	3 127	3 585		
Part de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) l'année suivante	25,1%	25,4%	26,1%	26,0%	22,1%		
Part de changements d'orientation des nouveaux bacheliers l'année suivante		1,2%	0,8%	0,6%	0,7%		
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1		3,7%	3,3%	2,4%	8,6%		2%
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2		9,5%	8,5%	14,9%	12,2%		8%
<b>Part des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>40,5%</b>	<b>36,4%</b>	<b>39,4%</b>	<b>40,0%</b>	<b>37,2%</b>	<b>44% - 46%</b>	<b>42%</b>

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; MESR

**Précisions méthodologiques :** Sont pris en compte les étudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés – France entière) inscrits pour la première fois en Licence et inscrits l'année suivante en 2<sup>ème</sup> année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2<sup>ème</sup> année. Hors cumulatifs. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.).

### Précision sur le mode de calcul :

- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ;
- un étudiant inscrit en 1<sup>ère</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ;
- un étudiant inscrit en 2<sup>ème</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente.

Pour cet indicateur, il faut regrouper des données sur 2 années consécutives. Les taux d'abandon et de redoublement hors établissement ne peuvent être calculés que par le MENESR qui suit le parcours des étudiants au niveau de l'ensemble des universités. Les autres données sont établies par l'établissement. Ces informations manquantes expliquent le fait que la somme des pourcentages ne peut pas être égale à 100%.

**Analyse des résultats :** Le taux de passage de la L1 à la L2 des nouveaux bacheliers a connu un décrochage au début de la période du contrat d'établissement 2009-2012 (36,4%). Celui-ci a été rattrapé en 2013 (39,4%) et 2014 (40,0%), mais il connaît une nouvelle baisse en 2015 (37,2%), et la cible fixée dans le contrat n'a pu être atteinte. Celle fixée dans le PAPET 2015, moins ambitieuse, n'est pas atteinte non plus.

Les résultats du taux de passage de la L1 à la L2 sont à corréliser à deux évolutions : 1) une évolution sociodémographique dans le recrutement des étudiants, avec un recul de la part des nouveaux bacheliers titulaires d'un baccalauréat général (72,2% en 2012-2013, 68,9% en 2014-2015) et une augmentation de la part des nouveaux bacheliers titulaires d'un baccalauréat technologique (18,5% en 2012-2013, 20,4% en 2014-2015) et d'un baccalauréat professionnel (9,3% en 2012-2013, 10,7% en 2014-2015). Malgré une évolution positive du taux de passage de la L1 à la L2 de ces deux dernières populations, les effectifs d'étudiants n'accédant pas en L2 sont plus importants (+255 entre 2012-2013 et 2014-2015) ; 2) un recul relatif de la réussite en L1 des nouveaux bacheliers titulaires d'un baccalauréat général (49,8% en 2012-2013 et 51,7% en 2013-2014, contre 48,3% en 2014-2015). Ce recul s'observe en pourcentage mais pas en effectif, puisque, par rapport à 2012-2013, 137 nouveaux bacheliers de plus accèdent en L2 en 2014-2015. Par conséquent, la baisse du taux de passage correspond à un décalage de rythme entre la croissance des effectifs de nouveaux bacheliers titulaires d'un baccalauréat général (+16,5% en 3 ans) et l'augmentation de ceux qui, parmi ceux-ci, accèdent en L2 en 1 an (+13% en 3 ans).

Afin d'améliorer la réussite en L1 et dans le cadre de sa mission d'accès à l'enseignement supérieur des populations du territoire de l'Est francilien, l'établissement se donne pour objectif d'accroître la réussite en L1 et réaffirme son ambition première. Des outils supplémentaires vont alors être mis en place. La généralisation du dispositif « les 60 premiers jours » et des contrats pédagogiques à l'ensemble des Licences est ainsi programmée à la rentrée 2017.

### Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2

Clé établissement (FOR003)

Effectifs M2	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible PAPET 2015
Total des étudiants inscrits	3 413	3 648	3 705	3 878	
Total des étudiants diplômés	2 589	2 798	2 929	2 981	
Taux de réussite	75,9%	76,7%	79,1%	76,9%	77%

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

**Périmètre :** inscriptions principales.

Les données sur l'année 2013-2014 ont été réactualisées. Le taux de réussite s'en est trouvé augmenté de 3,9 points, passant de 75,2% à 79,1%.

**Analyse des résultats :** La cible inscrite au PAPET 2015 a été atteinte, qui prévoyait de retrouver les niveaux des années antérieures à 2013-2014. Après réajustement des données sur l'année 2013-2014, elle se révèle cependant inférieure aux résultats finalement obtenus cette année-là.

## Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

Clé établissement (FOR017)

		2011-12		2012-13		2013-14		2014-15		Cible PAPET 2015	
		L	M	L	M	L	M	L	M	L	M
Boursiers	Nombre de diplômés	1 060	603	1 085	639	1 082	656	1 081	534		
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	1 549	734	1 422	769	1 415	778	1 363	640		
	Taux de réussite	68,4%	82,2%	76,3%	83,1%	76,5%	84,3%	79,3%	83,4%	77%	84%
Non boursiers	Nombre de diplômés	1 630	1 975	1 644	2 157	1 561	2 180	1 574	2 384		
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	2 372	2 679	2 385	2 879	2 314	2 927	2 247	3 228		
	Taux de réussite	68,7%	73,7%	68,9%	74,9%	67,5%	74,5%	70,0%	73,9%	73%	80%
<b>Ecart (points)</b>		<b>-0,3</b>	<b>+8,4</b>	<b>+7,4</b>	<b>+8,2</b>	<b>+9,0</b>	<b>+9,8</b>	<b>+9,3</b>	<b>+9,6</b>		

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

**Périmètre** : Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.

**Analyse des résultats** : Les étudiants boursiers connaissent des taux de réussite en L et en M toujours supérieurs aux étudiants non boursiers, ce qui est à l'image de ce que l'on peut constater au niveau national. Pour les deux populations, les taux de réussite en M connaissent un retrait en 2014-2015, et les cibles inscrites au PAPET 2015 n'ont pas été atteintes. La cible de réussite en L pour les non boursiers n'a pas non plus été atteinte, mais elle est cependant orientée à la hausse.

Depuis 2012-2013, l'écart de réussite en faveur des boursiers est persistant en L, et il l'est en M depuis 2011-2012. Ces résultats doivent être pris avec précaution, en particulier pour le niveau L, dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des sélections qui ont pu se produire dans les années antérieures à l'année d'obtention du diplôme. De plus, le calcul du taux de réussite n'est pas établi à partir des présents aux examens mais à partir du nombre d'inscrits. Or, les étudiants boursiers sont soumis à une obligation d'assiduité qui favorise la réussite.

## OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Cette priorité, indissociable de celle visant la réussite étudiante, est conforme à la mission de service public de l'établissement visant à favoriser la mobilité professionnelle et l'ascension sociale. Elle se traduit par une adaptation plus poussée de ses formations aux besoins exprimés par les acteurs socio-économiques, intégrant les spécificités du territoire de l'est-francilien et l'accueil de publics diversifiés.

L'UPEC intègre dans ses axes stratégiques de développement les points suivants : accroissement du nombre des adultes accueillis dans un dispositif de retour en formation, amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des adultes candidats à une validation des acquis de l'expérience (VAE), renforcement de l'offre de formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), mobilisation du numérique pour développer des formations hybrides (présentiel et distanciel) afin de réduire les contraintes que vivent les adultes en retour en formation, ainsi que certains jeunes moins disponibles pour se rendre dans les centres de formation de l'UPEC. Les indicateurs suivants permettent de mesurer les évolutions qui sont également appuyées sur une dynamique de développement de la qualité des services associés au parcours de formation suivi par les étudiants et stagiaires de l'UPEC.

### Indicateur 2.1 : Nombre de VAE

Clé établissement (FOR004)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
<b>Dossiers de recevabilité déposés</b>	215	225	244	311	250
<b>Dossiers recevables</b>	93	133	138	154	150
<b>Nombre de VAE totales ou partielles</b>	83	78	55	61	120

Source : SCEPPE

**Précisions méthodologiques :** On retrouve ici le nombre de dossiers de VAE validés selon la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 (validation totale ou partielle).

**Limites et biais :** Les nombres de dossiers déposés et retenus, ainsi que le nombre de VAE validés ne peuvent être rapprochés pour chaque année, un dossier déposé l'année n-1 pouvant être retenu l'année n. On ne peut donc calculer de taux de réussite sur cette base de décompte.

**Analyse des résultats :** Le nombre de VAE validées a cessé de décroître en 2015, pour connaître une hausse de près de 11%. Par ailleurs, l'UPEC a été retenue par le MENESR en janvier 2016 pour faire partie du réseau des 12 établissements pilotes pour le développement de la formation continue dans l'Enseignement supérieur, suite à sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en novembre 2015. Ce réseau sera animé par la DGESIP et l'IGAENR. Il permettra de travailler sur les bonnes pratiques et de développer de nouveaux partenariats. L'UPEC bénéficie également, dans le cadre de cet appel à manifestation, de l'attribution de 2 postes dédiés supplémentaires, venant renforcer le service de formation continue.

## Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'étudiants formés en alternance

Clé établissement (FOR007)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible PAPET 2015
Apprentis	1 708	1 827	1 852	1 800	1 900
Contrats de professionnalisation	74	213	311	350	350

Sources : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; SCEPPE

**Analyse des résultats :** Le nombre d'apprentis n'a pas évolué à la hausse comme attendu, et la progression observée sur les années précédentes ne s'est pas confirmée en 2014-2015. Cette rupture de tendance intervient alors qu'a été votée en mars 2014 une nouvelle loi sur l'activité de formation professionnelle dans les universités (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale), qui parachève la dévolution de la formation professionnelle aux régions et dont certaines dispositions réduisent « de fait la part des établissements d'enseignement supérieur dans la formation » (IGAENR, *L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie*, Rapport n° 2014-061, Juillet 2014).

Les contrats de professionnalisation, eux, continuent en revanche à voir leur volume progresser, et l'objectif fixé dans le PAPET 2015 a été atteint, avec en 2014-2015 une hausse de 12,5% par rapport à l'année précédente.

## Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés de LP et M, 3 ans après leur sortie de formation initiale

Clé établissement (FOR008)

Niveau	Année de réalisation de l'enquête	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
	Année de référence de l'enquête	2010	2011	2012	2012
Licence pro	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études (résultat enquêtes insertion)	239	241	410	
	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI ou d'activité libérale de niveau technicien supérieur ou plus (résultat enquêtes insertion)	145	168	308	
	<b>Taux d'insertion</b>	<b>60,7%</b>	<b>69,7%</b>	<b>75,1%</b>	<b>70%</b>
Master	Nombre d'étudiants diplômés de master durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études	943	1 102	1 320	
	Nombre d'étudiants de master diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire de niveau cadre	655	763	976	
	<b>Taux d'insertion</b>	<b>69,5%</b>	<b>69,2%</b>	<b>73,9%</b>	<b>70%</b>

Source : DEVE – SPOF

**Précisions méthodologiques :** Sont pris en compte les étudiants de formation initiale sortis diplômés enquêtés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ne sont calculés ici que les taux d'insertion en rapport avec le niveau de diplôme.

**Limites et biais :** Les chiffres se basent sur les résultats des enquêtes d’insertion. Les répondants ne sont pas représentatifs de l’ensemble des diplômés de l’année de référence ne poursuivant pas leurs études.

**Analyse des résultats :** Les taux d’insertion indiqués se rapportent à l’adéquation entre le niveau d’insertion et le niveau de diplôme. Les cibles inscrites au PAPET 2015 ont été dépassées, de 5,1 points pour les licences professionnelles, et de 3,9 points pour les masters. Il faut noter que l’enquête d’insertion professionnelle pour 2015 a porté sur des effectifs plus importants que lors des années précédentes, avec une hausse de 61,5% des répondants en LP et de 13,9% en M. Ceci peut expliquer en partie les variations sur les taux d’insertion par rapport aux années antérieures.

## Indicateur 2.4 : Nombre d’étudiants en FC

Clé établissement (FOR013 / FOR031)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015
L	297	235	275	225	275
M	879	967	1 002	1 033	1 050
LP	277	328	341	338	350
DUT	76	62	63	48	50
Formation ingénieur	-	-	-	-	
Autre médecine	9	6	10	8	
Autre diplômes non nationaux	934	1 081	958	869	1 000
<b>Total</b>	<b>2 472</b>	<b>2 679</b>	<b>2 649</b>	<b>2 521</b>	<b>2 725</b>

Source : DEVE - SPOF

**Précisions méthodologiques :** On retrouve les étudiants inscrits en formation continue (diplômes nationaux et non nationaux. Hors cumulatifs, préuniversitaires, C2i et CLES). Il s’agit uniquement des inscriptions principales.

**Analyse des résultats :** Le nombre d’étudiants en formation continue reste en recul en 2014-2015. Les cibles inscrites au PAPET 2015 n’ont pas été atteintes. La baisse attendue en DUT s’est confirmée, ainsi que la hausse en M. La réorganisation du service de formation continue devrait permettre désormais une évolution favorable, comme cela s’observe déjà pour les VAE.

## OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

L'atteinte de cet objectif constitue la 3<sup>e</sup> priorité de l'établissement. Il consiste d'abord à internationaliser davantage ses formations par des mouvements entrants et sortants plus importants concernant tout aussi bien les étudiants que les personnels. Il consiste ensuite en une internationalisation du contenu des formations par l'accroissement des cours de et en langues étrangères, le développement de la co-diplômation avec des universités étrangères, un accueil adapté des étudiants internationaux et des enseignants invités ainsi qu'un recrutement plus important d'enseignants-chercheurs d'origine étrangère.

### Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

#### Mobilité entrante

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015
Pré-universitaire	2	6	4	3	
1er cycle	1 380	1 257	1 165	1 048	
2e cycle	1 873	1 752	1 506	1 310	
Total	3 255	3 015	2 675	2 361	3 100
<i>dont encadrée</i>	<i>257</i>	<i>275</i>	<i>267</i>	<i>284</i>	<i>300</i>

Source : DEVE – SPOF ; Direction du développement - SRIL

**Remarque :** Le périmètre retenu est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité entrante: Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études en mobilité encadrée ou non (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée.

**Analyse des résultats :** Le nombre total d'étudiants en mobilité entrante est en recul en 1<sup>er</sup> comme en 2<sup>e</sup> cycle et la cible rétrospectivement ambitieuse inscrite au PAPET 2015 n'a pas été atteinte. La mobilité encadrée, plus directement liée à la politique de partenariats internationaux, est toutefois en progression en 2014-2015, tout en restant là aussi en deçà de la cible fixée.

L'UPEC a peu d'emprise sur les mobilités entrantes individuelles, et l'effort porte désormais plus sur une sélection éclairée des candidatures, grâce à un meilleur contact avec Campus France, que sur une augmentation indifférenciée du nombre d'entrées.

#### Mobilité sortante

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015
Séjours d'études d'au moins 1 mois	332	354	462	464	
Stages à l'étranger d'au moins 1 mois	719	952	1 076	1 076	
Total séjours + stages d'au moins 1 mois	1 051	1 306	1 538	1 540	1 350

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

**Mobilité sortante:** Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

**Analyse des résultats :** Le nombre d'étudiants en mobilité sortante a nettement augmenté en 2013-2014 (+ 18%), et s'est maintenu en 2014-2015. La cible inscrite au PAPET 2015 a ainsi été largement dépassée. Cette hausse concerne aussi bien les séjours d'études que les stages à l'étranger.

### Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2011-12		2012-13		2013-14		2014-15		Cible PAPET 2015	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Nombre d'étudiants inscrits	3 862	3 788	3 517	3 862	3 982	3 701	3 917	3 857		
Nombre d'étudiants étrangers inscrits	777	733	614	777	529	652	488	589	600	700
<b>Part des étudiants étrangers</b>	<b>20,1%</b>	<b>19,4%</b>	<b>17,5%</b>	<b>20,1%</b>	<b>13,3%</b>	<b>17,6%</b>	<b>12,5%</b>	<b>15,3%</b>		

Source : DEVE - SPOF

**Remarque :** La distinction des effectifs en M1 et M2 est abandonnée afin de se rapprocher du périmètre de l'indicateur sur les étudiants étrangers inscrits en Master utilisé dans le contrat de site.

**Précisions méthodologiques :** Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales). Le périmètre est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

**Analyse des résultats :** La part des étudiants étrangers inscrits en Master est de nouveau en recul en 2014-2015, et les cibles fixés dans le PAPET 2015 ne sont pas atteintes. Cette évolution est à mettre en rapport avec le recul global de la mobilité entrante. Reste posée, comme dans le précédent RAPET, la question de l'attractivité de la précédente offre de formation et de sa visibilité auprès des étudiants internationaux. En outre, l'évolution des pratiques de certaines composantes dans le recrutement des étudiants internationaux, avec une plus forte sélectivité en master, pourrait expliquer également cette baisse de la mobilité entrante.

### Indicateur 3.3: Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

		2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Maîtres de conférences	recrutements étrangers	5	3	6	4	
	Total des recrutements	33	35	32	35	
	% de recrutement étrangers	15,2%	8,6%	18,8%	11,4%	
Professeurs des universités	recrutements étrangers	0	3	1	0	
	Total des recrutements	6	16	11	9	
	% de recrutement étrangers	0,0%	18,8%	9,1%	0,0%	
Total	Total recrutements étrangers	5	6	7	4	
	Total des recrutements	39	51	43	44	
	% de recrutement étrangers	12,8%	11,8%	16,3%	9,1%	15,0%

Source : DRH

**Précisions méthodologiques :** Il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret. La population retenue est celle des Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU sauf médecine et odontologie.

**Limites et biais :** Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

**Analyse des résultats :** La part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements a diminué en 2015, et la cible inscrite dans le PAPET 2015 n'a pas été atteinte. Pour la première fois depuis 4 ans, le taux d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés est inférieur à 10%, sur des volumes faibles qui rendent l'analyse difficile. Par ailleurs, il est difficile de fixer une cible de recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers, le processus de recrutement relevant des comités de sélection.

## OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettent à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Le soutien aux enseignants-chercheurs et aux doctorants doit aller de pair avec une valorisation des travaux menés, qui est génératrice de ressources pour l'activité scientifique.

### Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC »

Clé établissement (FOR010)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Nombre de thèses soutenues	108	132	99	94	130

Source : COMUE UPE

**Précisions méthodologiques :** Les docteurs retenus sont les docteurs de la COMUE Paris-Est rattachés à une unité de recherche de l'UPEC. Lorsque l'unité de recherche a elle-même plusieurs établissements support, est prise en compte l'appartenance du directeur de laboratoire et/ou de thèse. Sont retenus les doctorants pour lesquels la COMUE est établissement support ou non (inclus ED 435 - ABIES). Concernant les doctorants dirigés par les EC HDR UPEC exerçant leur activité au LDAR, CIRCEFT-ESCOL et CHART, l'UPEC n'a pas de visibilité.

**Analyse des résultats :** Suite à un affinement méthodologique, les données sur les années antérieures ont été corrigées par l'UPE. Elles sont globalement revues à la baisse, ce qui explique l'écart entre les effectifs décomptés et la cible inscrite au PAPET 2015. Le nombre de thèses soutenues en 2015 par des doctorants dits UPEC a légèrement reculé par rapport à 2014.

### Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES-PEDR)

Clé établissement (RECH033)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Nombre de bénéficiaires de la PES (stock)	132	138	124	131	
<i>dont membres IUF</i>	6	8	8	6	
Nombre de nouveaux bénéficiaires de la PES (flux)	38	32	24	36	35
<i>dont membres IUF</i>	0	3	0	0	1
<i>dont enseignants-chercheurs titulaires d'une chaire d'excellence</i>	0	0	0	2	
<i>dont enseignants-chercheurs entrants ayant une prime d'excellence scientifique</i>	2	4	1	0	
<i>dont enseignants-chercheurs ayant une prime d'excellence scientifique par recours</i>	0	0	0	0	

Sources : UPEC - Direction des Ressources humaines ; MENESR - PapESR

**Précisions méthodologiques :** La prime d'excellence scientifique instituée par décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 est la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) prévue par l'article L. 954-2 du code de l'éducation. L'appellation PEDR a été rétablie par le décret n° 2014-557 du 28 mai 2014. La prime est attribuée

par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Elle peut être accordée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral. Elle peut également être attribuée aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche ou apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.

Les candidatures à la PEDR sont déposées en début de chaque année civile. Les PEDR sont attribuées au 1er octobre de chaque année civile, pour 4 ans.

**Analyse des résultats :** Le nombre de bénéficiaires de la PES-PEDR est en augmentation en 2015 par rapport à 2014, et retrouve un niveau plus conforme aux années précédentes. La cible inscrite au PAPET 2015 pour les nouveaux bénéficiaires a été atteinte, et 2 enseignants-chercheurs sont titulaires d'une chaire d'excellence. Il n'y a en revanche pas de nouveaux membres de l'IUF, dont le nombre total a diminué. L'année 2014, qui est l'année de publication du décret modifiant celui de 2009, a connu une baisse qui est rattrapée en 2015.

### Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline

Clé établissement (RECH001)

Disciplines	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2015
Biologie fondamentale	174	194	200	198	
Recherche médicale	642	619	702	720	
Biologie appliquée-écologie	34	35	19	28	
Chimie	128	129	143	133	
Physique	90	108	105	97	
Science de l'univers	75	90	80	104	
Sciences pour l'ingénieur	127	134	169	139	
Mathématiques	96	84	94	92	
Sciences humaines	59	53	57	82	
Sciences sociales	30	33	52	50	
Catégorie interdisciplinaire	2	3	3	3	
<b>Toutes disciplines</b>	<b>1 182</b>	<b>1 199</b>	<b>1 323</b>	<b>1312</b>	<b>1 270</b>

Source : OST

**Précisions méthodologiques :** Les valeurs, calculées selon un compte de présence, ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans un journal classé dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.

L'OST corrige chaque année le décompte des années antérieures.

**Limites et biais :** Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.

Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement faible dans ces disciplines.

**Analyse des résultats :** La cible inscrite au PAPET 2015 a été atteinte, même si le nombre total de publications a légèrement reculé en 2014 (-11). On note surtout des tendances à la hausse en 2014 par rapport à 2013 en biologie appliquée et écologie (+47,4%), en sciences humaines (+43,9%), en science de l'univers (+30%), et en recherche biomédicale (+2,6%), qui reste le premier secteur de publications de l'UPEC en volume.

## Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en co-publications européennes (UE 28)

Clé établissement (RECH011)

Discipline	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2015
Biologie fondamentale	27,6%	27,8%	26,4%	28,7%	
Recherche médicale	20,8%	21,9%	24,6%	26,7%	
Biologie appliquée-écologie	24,9%	25,4%	24,6%	31,6%	
Chimie	21,9%	21,0%	19,5%	20,2%	
Physique	24,6%	25,7%	30,2%	31,6%	
Science de l'univers	37,4%	34,0%	35,5%	32,8%	
Sciences pour l'ingénieur	9,5%	11,0%	12,2%	11,4%	
Mathématiques	20,1%	19,3%	21,3%	20,9%	
Sciences humaines	16,3%	18,2%	22,2%	26,9%	
Sciences sociales	21,0%	19,1%	20,2%	18,1%	
<b>Toutes disciplines</b>	<b>22,3%</b>	<b>22,6%</b>	<b>24,0%</b>	<b>25,2%</b>	<b>25%</b>

Source : OST

**Précisions méthodologiques** : Il s'agit de la part des publications de l'établissement, réalisées dans le cadre de collaborations européennes ou internationales dans l'ensemble des publications de l'établissement, repérées par l'OST dans la base de données Web of Science®.

L'OST a recalculé les années antérieures.

**Limites et biais** : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.

Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement faible dans ces disciplines.

**Analyse des résultats** : La part des publications de l'UPEC en co-publication européenne continue de croître, et la cible inscrite au PAPET 2015 pour la dernière année livrée par l'OST (2014) a été atteinte. Les plus fortes progressions s'observent en biologie appliquée et écologie (+7 points) et en sciences humaines (+4,7 points).

## Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Clé établissement (RECH013)

Périmètre	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
1- Périmètre établissement	663 081 €	653 749 €	731 248 €	996 018 €	
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre «organismes»					
<b>Total</b>	<b>663 081 €</b>	<b>653 749 €</b>	<b>731 248 €</b>	<b>996 018 €</b>	<b>750 000 €</b>

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

### Précisions méthodologiques :

Le périmètre établissement est celui des établissements d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateurs et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.

Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'une COMUE, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.

Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

### Mode de calcul :

Sont prises en compte les données financières au 31/12/N de chaque année considérée :

- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)
- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)
- recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle

**Limites et biais :** Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

**Analyse des résultats :** Les recettes de recherche hors financements publics sont en augmentation sur les 3 dernières années, et la cible inscrite au PAPET 2015 a été sensiblement dépassée. En 2015, elle s'élève à près de 1 M€, soit une augmentation de 36,2% par rapport à 2014. Cette hausse est due en particulier à la consommation de crédits de contrats arrivant à terme en 2015.

## Indicateur 4.6 : Recettes propres des contrats européens dans les recettes globales des contrats de recherche

Clé établissement (RECH014)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Recettes des contrats européens PCRDT	224 952 €	421 144 €	245 845 €	276 906 €	1 729 695 €
Recettes des autres contrats européens	415 671 €	371 591 €	268 465 €	107 333 €	6 680 €
Recettes globales des contrats européens	640 623 €	792 734 €	514 310 €	396 135 €	1 736 375 €
Recettes globales des contrats	4 434 489 €	6 042 688 €	7 548 147 €	7 044 631 €	7 551 966 €
<i>dont labex VRI</i>	979 578 €	1 629 593 €	3 502 571 €	2 900 648 €	274 716 €
Part des recettes des contrats PCRDT dans les recettes globales des contrats	5,1%	7,0%	3,3%	3,9%	22,9%
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	14,4%	13,1%	6,8%	5,6%	23%

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

**Analyse des résultats :** Les cibles extrêmement ambitieuses inscrites au PAPET 2015 n'ont pu être atteintes. Elles anticipaient la délégation de gestion du LISA et la possibilité du transfert de gestion des contrats européens de l'IMRB, qui n'ont finalement pas eu lieu. Les résultats sont en recul par rapport à l'année 2014, la part des contrats européens dans l'ensemble des recettes des contrats de recherche ayant perdu 1,2 point, à 5,6%. Ce recul n'est pas dû à une augmentation des recettes sur contrats, celles-ci étant en baisse de 6,7% (environ -500 K€). Il s'agit donc bien d'une baisse des volumes réalisés sur les contrats européens. Plusieurs contrats européens sont arrivés à terme en 2015 au dans le second semestre 2014, et aucun nouveau contrat européen n'a été signé en 2015.

## OBJECTIFS n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

La capacité à générer des ressources, et de les allouer efficacement aux missions de l'établissement, tant sur le plan logistique que sur le plan financier, constituent des conditions essentielles de réalisation de la stratégie de l'université. La mise en place d'outils de pilotage pertinents participe également de la réussite des projets de l'établissement. C'est la raison pour laquelle l'optimisation du pilotage constitue le cinquième objectif du projet annuel de performance.

### Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2015 (Va)	65,25
Variation (Va-Vd)	1,25
Cible PAPET 2015 (%)	+ 5,86%

Source : SCD

**Lecture :** La cible donne le taux de variation attendu sur les horaires d'ouverture moyennisés. La variation (Va-Vd) est l'expression en nombre d'heures de l'augmentation attendue.

**Précisions méthodologiques :** Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

**Observations :** Quatre bibliothèques sont concernées : Campus Centre, Mail des Mèches, Médecine et Droit.

**Analyse des résultats :** La cible inscrite dans le PAPET 2015 n'a pas été atteinte, l'objectif affiché d'ouverture hebdomadaire moyenne étant de 67,75 heures. Cependant, la moyenne d'ouverture hebdomadaire est en progression, et l'objectif devrait être atteint en 2016.

### Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Clé établissement (PAT003)

Indice de satisfaction	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
0					
1					
2	X	X	X		x
3		X	X	X	x

Source : Direction du Patrimoine

**Précisions méthodologiques :**

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête

surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).

1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).

2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.

3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

**Analyse des résultats :** La cible inscrite au PAPET 2015 prévoyait la reconduction de la situation précédente, mais en 2015 la qualité du pilotage en matière de gestion immobilière a pu atteindre le plus haut niveau. L'UPEC ne dispose pas de système d'information patrimoine, cependant, la structuration des tableaux de bord et la mise en place de référentiels et de requêtes croisées entre les différents logiciels de gestion fluidifient déjà l'articulation entre la stratégie immobilière de l'établissement, la gestion immobilière, et les interventions des équipes techniques et logistiques. Ces dispositifs permettent la mise en œuvre et l'actualisation régulière du programme pluriannuel immobilier.

### Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	2015				Cible PAPET 2015
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Surface SHON correspondante (m2)	Taux d'occupation réelle	
Amphithéâtres	37 941	45	11 027	75%	
Salles banalisées	268 648	367	24 942	65%	
<b>Taux d'occupation global</b>				68%	70%

Source : Direction du Patrimoine

#### Mode de calcul :

$$T = (U/S) * (1/H)$$

où : T : taux d'occupation d'un type de salles

S : nombre de ce même type de salles

U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,

H : quota horaire de référence. Ce quota est fixé à 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an).

Ce taux obtenu doit être pondéré par la part que représentent ces surfaces dans la surface globale de l'établissement.

Ex : Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 37 000 h par an présente un taux d'occupation de : (37 000 h / 38 salles) \* (1/1 120 h) soit 87 % pour les salles banalisées. Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 72 % pour ses amphithéâtres. Son taux d'occupation global est de : [(72 % x 3 000 m<sup>2</sup>) + (87 % x 7 000 m<sup>2</sup>)] / 10 000 m<sup>2</sup> = 82,5%.

**Analyse des résultats :** La cible inscrite au PAPET 2015 n'a pas été atteinte, mais le taux d'occupation globale en est proche. Les taux d'occupation sont stables depuis 3 ans, du fait de la stabilité de l'activité.

## Indicateur 5.4 : Evolution des ressources propres

Clé établissement (FI001)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Formation apprentissage	9,46 M€	9,59 M€	9,99 M€	9,38 M€	
Formation continue et VAE	4,32 M€	5,31 M€	5,01 M€	4,77 M€	
Droits d'inscription	4,56 M€	4,79 M€	5,00 M€	4,96 M€	
Contrats de recherche	4,23 M€	5,82 M€	6,86 M€	5,77 M€	
Taxe d'apprentissage	1,16 M€	1,12 M€	1,02 M€	0,96 M€	
Autres prestations	2,09 M€	2,85 M€	2,62 M€	2,71 M€	
Conseil régional IDF	0,73 M€	0,84 M€	0,82 M€	0,78 M€	
Conseils généraux	0,10 M€	0,10 M€	0,05 M€	0,10 M€	
Autres ressources	2,87 M€	3,59 M€	4,70 M€	5,88 M€	
<b>Total</b>	<b>29,51 M€</b>	<b>33,01 M€</b>	<b>36,07 M€</b>	<b>35,38 M€</b>	
Ressources encaissables	214,08 M€	220,78 M€	224,13 M€	224,51 M€	
<b>% sur les ressources encaissables</b>	<b>13,8%</b>	<b>15,0%</b>	<b>16,1%</b>	<b>15,8%</b>	<b>17,5%</b>

Source : Direction des services financiers

**Précisions méthodologiques :** Dans cet indicateur, les ressources propres excluent les recettes d'investissement. Les recettes sur contrats de recherche excluent par ailleurs certains comptes comptables répartis dans d'autres items, comme les subventions des collectivités territoriales. Le total des contrats de recherche diffère donc dans ce tableau du total des contrats de recherche dans l'indicateur qui calcule la part des contrats européens dans les contrats de recherche (indicateur 4.6 *infra*), qui inclut les subventions d'investissement et les autres comptes de subventions de la recherche.

**Analyse des résultats :** Pour la première fois depuis 4 ans, et même depuis 6 ans en incluant les années non reportées dans le tableau ci-dessus, le total des ressources propres n'augmente pas en 2015. Il est même en recul de 1,9% par rapport à 2014. Les cibles inscrites au PAPET 2015 ne sont ainsi pas atteintes.

Plusieurs phénomènes participent de ce recul, la baisse des recettes affectant en effet divers secteurs d'activité, en particulier la formation par l'apprentissage, la formation continue et les contrats de recherche, mais aussi, dans une moindre mesure, les droits d'inscription.

Le recul des recettes de la formation par l'apprentissage (- 6,1%) est à corréliser au recul des ressources pour l'apprentissage du côté des financeurs (CFA) suite au vote en 2014 de la loi sur la formation professionnelle. Celui de la formation continue est à rapprocher du recul des inscrits en formation continue (indicateur 2.4 *infra*), malgré la hausse des VAE.

La baisse des recettes sur les contrats de recherche, elle, est à relativiser. Les taux de croissance des années antérieures étaient particulièrement élevés (+ 24,6% en 2014 ; + 30,1% en 2013 ; + 52,7% en 2012). Or, le volume des recettes en 2015 est supérieur de 4,9% par rapport à 2013. Les dynamiques cycliques des contrats de recherche peuvent conduire à des baisses d'exécution certaines années.

Le niveau des ressources propres reste néanmoins supérieur de près de 6 millions d'euros à l'année 2012.

## OBJECTIF N°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale de nos étudiants. Cela implique de prendre en compte l'engagement des étudiants dans nos formations, de le susciter, de développer des activités d'animation de la vie de campus et d'offrir plus d'espace de convivialité. Ce volontarisme est d'autant plus nécessaire et à long terme qu'il se déploie dans un contexte territorial et social qui ne favorise pas spontanément le développement de la vie étudiante.

### Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015
Nombre d'étudiants orientés de RESUS vers une consultation médicale	74	137	277	200

Source : SUMPPS

**Analyse des résultats :** Depuis la mise en place de la plateforme RESUS, le nombre d'étudiants orientés vers une consultation médicale est pratiquement multiplié par 2 chaque année. La cible inscrite au PAPET 2015 a été sensiblement dépassée.

### Indicateur 6.2 : Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC et budget consacré

Clé établissement (VE003)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Nombre d'étudiants recrutés	567	431	392	393	350
Budget consacré exécuté	961 K€	1,115 K€	951 K€	825 K€	
Budget consacré par étudiant recruté	1 695 €	2 587 €	2 426 €	2 098 €	

Sources : DEVE - Vie de Campus ; DSF

**Analyse des résultats :** Le budget réalisé pour le recrutement d'étudiants à l'UPEC est en recul sur les 3 dernières années de 26%, après une hausse de 16% en 2013, alors que le nombre de contrats étudiants est stable entre 2014 et 2015. Les contrats étudiants sont utilisés par l'administration centrale et par les composantes en fonction de leurs besoins. Si autant d'étudiants ont été recrutés en 2015 qu'en 2014, les besoins en heures travaillées semblent ainsi avoir été moins importants.

## Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015
Nombre total d'étudiants	28 449	28 835	29 785	30 254	
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	3 502	3 829	2 897	2 769	3 500
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	798	886	913	881	950
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	705	741	788	964	800
Nombre d'associations étudiantes actives	53	51	40	55	50
<i>dont labellisées</i>	11	10	13	12	15
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive (‰)	123‰	133‰	97‰	92‰	
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique (‰)	25‰	26‰	26‰	32‰	
Part des associations labellisées	20,8%	19,6%	32,5%	21,8%	

Source : DEVE – Vie de campus

**Analyse des résultats :** La plupart des cibles inscrites au PAPET 2015 n'ont pas été atteintes, sauf celle du nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques, qui a été dépassée, et celle du nombre d'associations actives, qui a fortement augmenté (+ 15 associations).

## Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2012	2013	2014	2015	Cible PAPET 2015
Nombre de projets FSDIE portés	43	30	34	58	43
Nombre de projets FSDIE soutenus	35	23	31	37	35
Part des projets soutenus	81,4%	76,7%	91,2%	63,8%	81,4%
Budget projets FSDIE exécuté	79 223 €	32 129 €	31 758 €	42 884 €	
Budget moyen par projet	2 264 €	1 397 €	1 024 €	1 159 €	

Source : DEVE – Vie de campus

**Analyse des résultats :** Le nombre de projets présentés par des étudiants a nettement augmenté en 2015 par rapport aux années précédentes. Les cibles inscrites au PAPET 2015 ont ainsi été dépassées. Le budget exécuté sur le FSDIE pour les projets étudiants est en conséquence en augmentation de 35% par rapport à 2015. Se traduisent ici les effets d'une meilleure communication du service Vie de campus autour des dispositifs disponibles pour les étudiants. Le renforcement du service en janvier 2016 devrait permettre de poursuivre dans cette voie.

Rapport annuel de performance d'établissement 2015  
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil  
Direction du développement / Pôle Pilotage